

D 24-48	L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER D'ASVP A TEMPS COMPLET DU 1ER JUILLET AU 31 AOUT.	<p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal d'approuver la création d'un poste saisonnier d'ASVP pour la période du 1^{er} juillet au 31 août et informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du CST lors de la réunion du 3 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'approuver la création d'un poste saisonnier d'ASVP pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,
Maire.